

DÉMOCRATIE LOCALE ET PARTICIPATION POPULAIRE DANS LES PAYS AFRICAINS ET ARABES

Colloque international d'Oran (15-18 mai 1982)

TENU à l'initiative de l'Institut de droit et des sciences administratives de l'Université d'Oran et dans le cadre de l'Association française pour l'étude du tiers monde (AFETIMON), ce colloque international abordait le problème de la démocratie locale sous un angle pluridisciplinaire en privilégiant la lecture juridique et une problématique de la décentralisation administrative dans une vingtaine d'États africains et arabes.

Il y avait ainsi deux colloques dans ce colloque selon que l'on entendait le thème de façon restreinte (et juridique) ou globale (c'est-à-dire politologique et anthropologique). Ce quiproquo est fréquent dans les colloques. Il était inévitable, dans notre cas, dans la mesure où la rencontre n'était pas balisée par un solide rapport introductif qui aurait permis de construire une problématique cohérente en sériant les apports des différentes disciplines. Ce quiproquo, enfin, n'était pas inutile en remettant en question la validité de certains systèmes d'explication (tel l'herméneutisme juridique ou l'auto-justification des idéologues « socialistes » de service) ou de certaines références.

A partir de discussions d'une bonne qualité intellectuelle, certaines références ont été mises au banc des accusés, en particulier le modèle de l'État introduit par le colonisateur et dont le caractère totalitariste, voire totalitaire, fonde les pratiques contemporaines. A partir de là, la nature de la démocratie aux échelons central et local, la possibilité d'une participation qui ne se limite pas à la gestion de services sociaux, ont été âprement discutées. En effet, la majorité des participants ne semblait pas accepter de gaieté de cœur de perdre les hochets dont nous jouons si bien. Il y eut donc des raidissements et des refus significatifs d'élargir le domaine des discussions à la fois à une lecture politologique et à une interprétation des effets des déterminations internationales et nationales sur la « participation locale ». D'un côté, les « techniciens » de l'administration africaine soulignaient certaines imperfections des expériences actuelles sans remettre en question la logique qui les sous-tend et le processus que de telles expériences dévoilent. De l'autre, des universitaires et des chercheurs (considérés par l'autre camp comme des « contestataires ») ne se contentaient pas d'une lecture à un premier degré ne retenant qu'une version officielle du seul discours administratif. Cette approche s'était déjà concrétisée dans les discussions relatives aux rapports sur les thèmes de la « présentation générale des expériences », de leurs « aspects politiques et administratifs », puis de l'analyse des « aspects économique, technique et financier ». Elle était au cœur du

dernier rapport de A. Djaghoul, chargé de cours à l'Université et directeur du Centre de documentation sciences humaines d'Oran. Je citerai en particulier les trois thèses qu'il proposait en conclusion d'un rapport extrêmement brillant sur « collectivités locales et sociétés locales », où il montrait la volonté étatique de créer une nouvelle société locale (et un nouveau droit local) se superposant à l'ancienne et la vidant de sa richesse selon le principe des vases communicants par l'intermédiaire des notables, « courtiers » entre ces deux systèmes.

1) « La décentralisation n'est-elle pas le leurre juridique par lequel l'État tente de se subordonner, par les institutions, la totalité de la société malgré son incapacité à généraliser des rapports sociaux intégrateurs ? »

2) La notion de participation n'est-elle pas le leurre idéologique par lequel les élites dirigeantes marquent l'intégration dans les circuits de pouvoir d'une partie des élites anciennes ou récentes sur la base de réseaux de solidarité politico-bureaucratiques, économiques et clientélistes ?

3) « La notion de démocratie locale n'est-elle pas un leurre idéologique produit par un pouvoir incapable d'admettre l'existence d'une société civile à l'échelle locale, seule à même d'exprimer de façon différenciée les aspirations et revendications des différents secteurs de la société ? »

A condition d'entendre « leurre » comme un appât attirant dans le piège de l'État, j'étais personnellement disposé à répondre positivement à ces trois questions, au moins à la lumière de ma contribution sur l'expérience sénégalaise. Une telle position était cependant loin de faire l'unanimité. Le rapport de synthèse du vice-recteur Bekhechi ne pouvait donc que constater un désaccord entre les modes d'approche, les timidités des uns et les attentes des autres.

Ce constat n'enlève cependant rien à l'intérêt scientifique et intellectuel de ces rencontres, parfaitement organisées d'un point de vue matériel par la jeune et dynamique université d'Oran. Ce colloque avait selon une expression de mon pays, « les yeux plus gros que le ventre ». Son thème était trop large pour pouvoir être digéré en quatre jours. Il est donc normal que certains débats ne soient pas épuisés. Il est par ailleurs important de souligner l'incidence de certaines questions constamment abordées dans les discussions (en particulier les attentes paysannes, la nature du modèle de l'État, sa logique de fonctionnement).

Il s'agit donc d'un colloque de référence auquel il faudra ultérieurement se reporter. La publication des contributions écrites est prévue par le professeur A. Bockel dans l'*Annuaire du Tiers monde 1983*, accompagnée de certains rapports généraux et éventuellement d'une synthèse des débats.

Étienne Le Roy